



Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du samedi 16 juin 2018 à 10 h 35

La Tour du Pin le 2 mai 2018

Cher Ami,

Nous avons le plaisir de vous convoquer en qualité d'adhérent de la F.P.V.A. à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle pour l'exercice 2017. Elle se tiendra juste après une AGE visant à la modification des articles 1^{er}, 2 et 3 des statuts. Une demie heure avant se sera tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UFA qui a le même président que la FPVA.

Lieu :

Hôtel Mercure Le Coudray Montceaux.
Sud de Paris : Route de Milly, 91830 Le Coudray-Montceaux.
Ligne RER D, station Coudray-Monceaux. (9mn du Châtelet)

Il est possible de réserver pour le déjeuner sur place (37 €), payable d'avance (voir bon ci dessous)

L'après midi se poursuivra avec un colloque ayant pour thème : *Quel avenir pour la collection d'armes ou matériel, et la reconstitution ?* Ce colloque est ouvert également aux "observateurs"(non adhérents), à condition qu'ils aient prévenu par [mail](mailto:fpva@fpva.fr).

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour de, l'**Assemblée Générale Ordinaire** :

1. Rapport moral du Président,
2. Rapport financier du Trésorier
3. Approbation des rapports et quitus.
4. Exposé sur nos projets d'activités et gestion administrative et financière de la F.P.V.A.
5. Décisions à prendre relatives aux exposés ci-dessus.
6. Questions diverses et conclusions.

Une Assemblée Générale Ordinaire est obligatoire dans la vie de l'Association. Ainsi votre présence ou pouvoir est indispensable !

Nous vous rappelons qu'au cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à ces réunions, vous pouvez vous faire représenter par un autre adhérent ou membre du bureau qui devra être muni d'un pouvoir régulier, et ce, conformément aux dispositions de nos statuts.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter.

Les membres fondateurs disposent de 2 voix, les membres actifs de 1 voix, les membres bienfaiteurs d'une voix consultative.

L'article 11 des statuts prévoit que les membres du conseil d'Administration doivent être renouvelés par moitié chaque année. Le Conseil d'Administration actuel est ainsi constitué :

- Président : Jean-Jacques BUIGNÉ,
- Vice-Président : Stéphane NERRANT,
- Secrétaire : Jean Michel TOURAINE,
- Trésorier : Philippe JOWYK,
- Membre du CA : Serge PIVOT.

Cette année ce sont les postes du Président et du Vice-Président qui sont à renouveler. Les autres ont été renouvelés l'année dernière.

Ils sont tous les deux candidats à leur propre succession.

Toutes les candidatures au conseil d'administration sont les bienvenues, d'autant plus que leur nombre n'est pas limité par les statuts. Ces candidatures devront parvenir au bureau, par courrier suivi, pour arriver au plus tard le 14/06/18. Pour les présents lors des Assemblées, ils pourront faire acte de candidature jusqu'au début de la réunion.

F.P.V.A adresse de correspondance : Jean-Jacques BUIGNÉ - BP 124 - 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Veillez vous munir de votre convocation et d'un justificatif de votre identité.

C'est grâce à vous que la F.P.V.A. pourra continuer ces actions en faveur de la défense de notre patrimoine historique d'origine militaire et d'une juste reconnaissance des collectionneurs.

Je vous prie de recevoir, cher ami, mes salutations dévouées.

Le 2 mai 2018, le Président - Jean-Jacques BUIGNÉ



POUVOIR
Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin à 10h35
Hôtel Mercure Le Coudray Montceaux.

Je soussigné :

Donne pouvoir à : (*laisser en blanc si vous n'avez pas de préférence*)

Nom :
ou Association :

Prénom :
Responsable :

Pour me représenter à l'assemblée générale de la F.P.V.A du 16 juin à 10h35 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral du Président,
2. Rapport financier du Trésorier
3. Approbation des rapports et quitus.
4. Exposé sur nos projets d'activités et gestion administrative et financière de la F.P.V.A.
5. Décisions à prendre relatives aux exposés ci-dessus.
6. Questions diverses et conclusions.

En conséquence, signer la feuille de présence, prendre part aux délibérations, voter en mes lieux et place et d'une manière générale faire le nécessaire pour la bonne marche de la F.P.V.A.

Fait à : le (date).....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Réservation pour le repas et le colloque.

Je réserve couvert(s) pour le repas et je joins un chèque de 37 € (par repas sans les boissons). Le chèque doit être libellé à l'ordre de Hôtel Mercure.

Je serais présent l'après midi au colloque, soit Personne(s) en tout.

Nom :
ou Association :

Responsable :

F.P.V.A adresse de correspondance : Jean-Jacques BUIGNÉ - BP 124 – 38354 LA TOUR DU PIN CEDEX

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901. Enregistrée S/Préfecture de la Tour du Pin (Isère) n° W911000466.
JO du 17/12/16 annonce n° 00797 - Siège social : F.P.V.A. 8 rue du Portail de ville, 38110 LA TOUR DU PIN